

Paris

Grèves et inondations: Les Franciliens touchés peuvent commencer à se faire rembourser

TRANSPORTS Du 27 juillet au 30 septembre, les usagers franciliens gênés par les grèves et les inondations de juin peuvent s'identifier pour obtenir un remboursement allant jusqu'à 20 euros...

b 0 contribution

Réagissez à cet article

F 62 G 0 n 3 P 0 T



La SNCF et le Stif ont prévu de rembourser 20 euros aux usagers de 10 lignes impactées par les grèves et les inondations du mois de juin. Les Franciliens gênés peuvent s'identifier sur www.mondedomagement.transilien.com jusqu'au 30 septembre. (Illustration) - Yannis Vlamos/SIPA

F.H.

D Publié le 27.07.2016 à 12:30

Mis à jour le 27.07.2016 à 12:53

Ce mercredi, la **SNCF** et la région Ile-de-France font un geste commercial envers les usagers franciliens qui ont souffert des **grèves** et des **inondations** en juin. **Un remboursement de 20 euros va être proposé** aux abonnés du Passe Navigo (annuel ou mensuel), de 10,50 euros aux titulaires d'un forfait Imagine R et de 5 euros aux détenteurs d'un forfait Solidarité mois.

Une liste de 10 lignes perturbées établie

Les bénéficiaires de ces remboursements doivent s'identifier sur le site www.mondedommagement.transilien.com. La SNCF prendra à sa charge le remboursement des usagers des lignes B, D, E, H, P, R, le train U entre Versailles-Chantiers et La Verrière, et le tram 4 où le service minimum n'a pas été assuré lors des mouvements de grève contre le projet de loi Travail. Le Stif va rembourser les Franciliens habitués des lignes C et N perturbées à cause des inondations.

>> A lire aussi : Après la crue, le bilan pollution en Ile-de-France

Pour bénéficier d'un remboursement, les usagers ont jusqu'au 30 septembre pour s'identifier. « S'il était abonné en juin et si le lieu d'habitation correspond à l'une des lignes impactées, l'utilisateur sera alors remboursé soit par virement, soit par chèque, indiquait Alain Krakovitch, directeur de la SNCF Transilien, le 12 juillet à 20 Minutes. Nous étudierons également les cas de ceux qui habitent à Paris, mais qui doivent aller travailler chaque jour en région Ile-de-France en empruntant l'une des lignes impactées. »

La SNCF prévoit de déboursier 12 millions d'euros pour ces remboursements, le Stif 4 millions d'euros.